REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-

DECRET N°73-104 du 7 mars 1973

portant nomination d'un Commissaire du Gouvernement auprès de la Direction de la Comptabilité et de la Direction du Budget et d'un Contrôleur du Gouvernement auprès du Service du Contrôle des Prix.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'Ordonnance N°72-49 du 17 novembre 1972, instituant auprès des organismes et services publics, un poste de commissaire ou de contrôleur du Gouvernement ;
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement;
VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Sont nommés :

- Commissaire du Gouvernement auprès de la Direction de la Comptabilité et de la Direction du Budget : Capitaine d'Administration François LEGONOU,

- Contrôleur du Gouvernement auprès du Service du Contrôle des Prix : Adjudant Cosme AYI.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 7 mars 1973

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Intendant Militaire Thomas LAHAMI

Ampliations : PR 8 - CS 6 - MEF 4
autres Ministères 10 - DB-CF-DC 6
Intéressés 2 - SCP 2 - EMAT-EMSC4
EMGN 2 - DIM 1 - SGG 4 - IAA-IGF2
DCCT-CNI-Gde Chanc. 2 - DEP 2
DGAJL-Dtion Stat. 4 - JORD 1.